



Le Président fédéral
N/Réf. SG 2023/02/27

Paris, le 27 février 2023

Objet : Préavis de grève national allant du 7 au 31 mars 2023

Monsieur le Ministre,

La Fédération Autonome de la Fonction Publique (**FA-FP**) dépose un préavis de grève de 00h00 à 24 heures pour le :

7 mars 2023, le 8 mars 2023, le 9 mars 2023, le 10 mars 2023, le 11 mars 2023, le 12 mars 2023, le 13 mars 2023, le 14 mars 2023, le 15 mars 2023, le 16 mars 2023, le 17 mars 2023, le 18 mars 2023, le 19 mars 2023, le 20 mars 2023, le 21 mars 2023, le 22 mars 2023, le 23 mars 2023, le 24 mars 2023, le 25 mars 2023, le 26 mars 2023, le 27 mars 2023, le 28 mars 2023, le 29 mars 2023, le 30 mars 2023 et le 31 mars 2023

qui concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires relevant de son champ de syndicalisation.

Ce préavis vise à permettre aux personnels cités préalablement, qui le souhaiteront, de prendre part aux rassemblements et manifestations organisés ce jour pour obtenir l'arrêt de la réforme des retraites en cours, le retrait du projet de loi afférent à celle-ci et d'être mieux associés à une réelle concertation et négociation à ce propos.

La **FA-FP** est profondément attachée à la solidarité et au système par répartition. A contrario la **FA-FP** refuse de laisser les futurs retraités subir cette réforme qui ne se justifie pas dans l'immédiat et certainement pas sous cette forme. Pour la **FA-FP**, la retraite à 64 ans et l'accélération des dispositions de la réforme Touraine, c'est non.

Nous demandons de véritables négociations et dans le cadre de ce dialogue, la **FA-FP** demande que soient examinés :

- La possibilité d'un départ à la retraite dès 60 ans, sans décote dès 42,5 années de cotisation ;
- La préservation et l'actualisation de la catégorie B active, ainsi qu'une meilleure prise en compte de la pénibilité ;
- La préservation des dispositifs « carrières longues » ;
- L'augmentation du taux de remplacement des pensions (inférieur au secteur privé), avec la prise en compte des régimes indemnitaires, avec un montant ne pouvant être inférieur au niveau du SMIC ;
- La réelle mise en œuvre de l'égalité femmes-hommes qui dans sa situation actuelle creuse l'écart du montant des pensions entre les femmes et les hommes ;
- La comptabilisation des périodes d'emplois aidés type « TUC » dans le calcul des droits à la retraite, avec effet rétroactif.

Monsieur Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et
de la Fonction Publiques
Hotel de Rothelin-Charolais
101 rue de Gremelle
75007 PARIS

Et tout particulièrement en ce qui concerne la journée du 8 mars 2023 :

- La revalorisation des grilles salariales des métiers à prédominance féminine,
- La mixité des métiers ;
- La reconnaissance de la pénibilité des métiers à prédominance féminine et le maintien ou l'octroi de la catégorie active pour ceux reconnus pénibles ;
- La non-suppression des congés annuels et des RTT en cas de congés Maternité ;
- Un plan d'action avec des moyens pour un plan de prévention contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- Une organisation du temps de travail qui permet une meilleure articulation vie privée/vie professionnelle.

C'est le sens que la **FA-FP** donne à son engagement dans le mouvement allant du 7 mars au 31 mars prochain.

La **FA-FP** reste disponible pour toute négociation dans le cadre du présent préavis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.



Pascal KESSLER
Président de la FA-FP